



suite a plainte pour violence volontaires

Par **FAUCON**, le **02/02/2010** à **14:21**

Bonjour

Suite à une plainte déposée pour violences volontaires , et de ce , j'ai depuis, une entorse cervicale severe qui déletère ma vie professionnelle et privé (ITT de + de 8 j = exactement 5 MOIS ET DEMI D'ARRET DE TRAVAIL- COLLIER RIGIDE)

je me suis portée partie civile sans avocat

Je suis passée devant la juge d'instruction et suite à plusieurs convocations, dernièrement , je viens de savoir que la juge a écrit dans un courrier adressé au parquet que l'AFFAIRE lui paraissait TERMINEE (alors qu'elle n'a pas entendu mes propres témoins , de plus elle a adressé ce courrier au parquet et à l'avocat de la famille en m'EVINCANT DE CE COURRIER !!!!!!!) Je N'ETAIS PAS DU TOUT AU COURANT QU'UN COURRIER AVAIT ete ENVOYé AU PARQUET

J'aimerais savoir si je peux écrire au parquet , en insistant sur le fait que rien n'est terminé et sur le fait que la juge m'a EVINCEE de ce courrier pour ne pas que je dis quelque chose ???????

MERCI POUR VOTRE REPONSE

POUR INFO : la personne qui m'a violenté est un HUISSIER DE JUSTICE et je pense surtout que c'est pour cela qu'elle veut que cette affaire soit classée

j'ai payé 1500 E pour me porter partie civile ET au niveau de ma profession , je ne peux plus demander un poste supérieur car cette ENTORSE me fait toujours aussi mal et me bloque mon cou tous les 3 ou 4 mois (je suis obligé de me mettre en arret maladie) d'ou une pénalisation au niveau de mon travail

j'ai 55 ANS ET JE NE VAIS PAS EN RAJEUNISSANT

que dois je faire ? INSISTER aupres du PARQUET ?

Merci

Par **cloclo7**, le **02/02/2010** à **15:29**

bonjour

une affaire terminée ça n'existe pas

soit il y a une ordonnance de non-lieu, soit il y a une ordonnance de renvoi devant le Tribunal correctionnel, soit il y a un classement sans suite de la part du parquet.